



SNPPPS



INFOS



TAUX DE COTISATION ISSPTS

Actuellement, cette prime est taxée mensuellement à 33%

Comme nous vous l'avons indiqué, nous avons transmis à l'Administration notre proposition :

- un taux de cotisation inférieur à 13% rapidement puis un taux à 11,10% dans un second temps.

LE SNPPPS EXIGE UNE APPLICATION DIRECTE DU NOUVEAU TAUX

Exemple pour un B1 avec une ISSPTS de 320 euros/mois

- *Situation actuelle taxée à 33% = 214 Euros*
- *Notre proposition avec un exemple de taux de cotisation à 12,3% = 280 euros*

Soit un gain d'environ 66 euros par mois

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous obtiendrons des éléments de réponse (réunion prévue deuxième quinzaine de septembre).

Le SNPPPS, le seul syndicat de Policiers Scientifiques pour les Policiers Scientifiques !